

VOLLORE-VILLE

Bulletin Municipal



Octobre 2015

Hommage à André le 3 juillet 2015

ANDRE!

. Ta commune

Elle est ton amour fou! La passion de ta retraite.

Tu voulais la porter au firmament, tu voulais la montrer; tu la photographiais; tu voulais que toutes les manifestations soient dans le journal ; tu disais "ça fait parler de nous"

Ta commune, celle de ton enfance. Tu as publié tant de vieilles photos des gens de Vollore. Tous y ont reconnu l'un des leurs mais intérieurement c'était toi, ta vie, les tiens.

Dès 2001, quand tu le pouvais, mais très régulièrement, tu assistais aux Conseils Municipaux. Pratiquement à tous dès ta retraite. Tu t'intéressais à la vie volloroise, tu voulais participer à cette vie de village. Spectateur fidèle, tu ne pouvais y intervenir mais tu t'étais fait ton idée du devenir de Vollore. Tu étais étonné d'être le seul citoyen présent. En 2008 on s'est présenté, tu es arrivé largement en tête. Tous les deux nous étions élus au premier tour, le deuxième tour fut difficile, tu n'aimais pas cette lutte contre les tiens. Ce qui t'intéressait dans une élection c'était la réflexion, la rédaction d'une profession de foi qui traduise ce que l'on veut pour l'intérêt général. En 2010, après une démission difficile du conseil tu es toujours en tête au premier tour, le second nous a tous élu. Après notre élection, on a parlé de la suite qui ne serait pas facile. On a décidé que je serais le maire, tu aurais pu l'être. En 2014 tu étais toujours en très bonne position.

Le Vollore que tu aimes, t'aime André.

Toute la grande et la petite histoire de Vollore n'avait plus de secret pour toi.

Adjoint ou conseiller tu as fait un travail énorme, les histoires de l'histoire de Vollore, le Patois de Vollore, les villages de Vollore ne pouvaient rester sans tes publications. Pas plus que se passer de ton calendrier annuel ou de tes expos de photos voire de photos peintures.

Et puis ce douze aout 2012, les 700 ans de notre charte d'affranchissement. Quelle fête! Quel costume! Quel engagement! Quel travail! Quelle réussite! Tout Vollore t'a suivi, le film de Patrick Aujard t'immortalise.

Tes photos et cartes postales de l'ancien Vollore placardées à chaque coin de rues sont admirées de tous, ce fut de ta seule initiative. Elles y resteront, nous y prendrons garde, elle sont un souvenir vivant et permanent de toi.

Tu aurais rêvé que l'on classe toutes nos archives. C'était ton chantier en cours et nous devons le poursuivre. Tu as commencé par les recensements et la vie des villages parce qu'en fait ce qui t'intéressait le plus c'est l'humain. Ton humanisme est exemplaire. Ton attention à l'autre, l'accueil dans la vie locale des nouveaux habitants, ou de nos visiteurs était ta préoccupation.

Mais toujours tu travaillais, tu présentais et tu laissais la scène aux autres. L'étang, le multi sport, le tourisme, les travaux de l'église, les commissions culture et tourisme communales ou intercommunales; c'étaient tes chantiers. Et que dire des heures passées pour l'embellissement du bourg et la mise en valeur des bénévoles.

Toi, l'homme qui croit en Vollore est sur le départ. Tu as participé à rendre les vollorois conscients de la richesse de leurs racines, à être fiers d'être de ce territoire , à accueillir.

Tu nous as conforté à vivre ensemble simplement, conviviaux, humains et conciliants.

Et j'entends ton rire, ton humour, tel un album de Spirou; ton autre passion objet de ta fidélité.

Une satanée maladie est venue insidieusement t'attaquer là où se loge ton humanisme, ton savoir, ta mémoire. Mais ta mémoire restera présente dispersée en chacun de nous et concentrée dans Vollore.

J'aurais pu dire ces mots pour la remise d'une médaille, d'une distinction. Aujourd'hui ils expriment la reconnaissance de TA COMMUNE. TON VOLLORE

ANDRE MERCI pour tout, MERCI pour ton esprit, MERCI pour Vollore

Je ne te dis pas adieu André, non tu seras toujours là!

AU REVOIR ANDRE!



Le mot du Maire

Décédé le 30 juin 2015, André a discrètement disparu de notre vie municipale. Aussi discrètement qu'il l'a désiré, on pourrait presque dire qu'il est encore là et que nous allons le rencontrer. Mais non, son absence n'est pas discrète, elle est pesante et notre conseil a perdu une partie de son âme.

Il nous faut continuer à donner à notre action le sens inculqué par notre ami disparu.

Vollore mérite la place qu'André voulait lui donner et c'est avec fierté que nous devons porter notre action, continuer à faire connaître notre commune, la vanter, la porter au dessus de la mêlée, la médiatiser. Nous ne sommes pas les habitants d'une des 36 658 communes de France, nous sommes Volorois!

Pour continuer à le faire savoir, notre action doit-être continuellement orientée vers le développement de l'attractivité de Vollore.

Cet été de nombreux touristes sont venus dans les gites, les campings et aux alentours. L'économie de notre bourg s'en est trouvée renforcée. Les commerces et les producteurs locaux ont trouvé un intérêt dans la présence de ces visiteurs et ceux ci ont aimé leur séjour. Donnons leur l'envie de revenir et d'en parler là où ils habitent.

Le Plan d'aménagement du bourg est en cours d'étude. Une réunion publique aura lieu pour présenter ce projet. (vous trouverez ci après le contenu de cette étude). C'est un programme audacieux visant à donner du "cachet" à notre bourg en privilégiant ses atouts historiques. L'aménagement concernera la rue et les places de l'Eglise et de la Conche. Le but est toujours l'attractivité de notre village.

Un commerce a malheureusement fermé le 11 aout. Notre boulangerie connaissait des difficultés depuis 2013, celles ci l'ont conduite à la fermeture. On ne peut reprocher à la municipalité son soutien. Fin 2012, nous avons par un échelonnement des loyers et l'agrandissement du fournil (payé par la commune) soutenu le développement demandé par les exploitants. Le projet du Proxy nous permettait de fermer l'activité épicerie qui ne marchait pas et développer la fabrication en boulangerie, viennoiserie et pâtisserie. La commune s'attache maintenant à trouver un repreneur. Les procédures de liquidation sont longues et nous ne pouvons guère espérer une nouvelle installation avant le printemps. Entre temps les autres commerçants et la municipalité ont été réactifs pour assurer un dépôt de pain. Aujourd'hui cela fonctionne bien à l'Epicurien.

Le Camping du Grün de Chignore a changé d'exploitant au 1er octobre; M. et Mme Bacon ont racheté le fonds de commerce. Nous leur souhaitons la bienvenue, beaucoup de réussite et les encourageons dans le développement du site.

Le 7 aout 2015, la loi programmant une Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe a été votée. Sa mise en application est immédiate et nous concerne particulièrement dans le regroupement de communautés de communes. (Vous découvrirez ci-après la présentation du projet nous concernant). Si le regroupement des communautés de communes est nécessaire afin de mutualiser à bonne échelle nos services, les compétences attachées à cette nouvelle entité peuvent créer de gros bouleversement pour la vie de nos communes. Pour nous, la compétence "école" est assurée par la CCPC. Cette compétence doit être portée par la nouvelle communauté de communes. A ce jour rien n'est assuré, nous veillons aux intérêts de notre commune.

La fête patronale a eu lieu les 26 et 27 septembre ce fut une réussite. Avec des thèmes improbables, chaque association fait preuve d'une imagination débordante pour présenter un défilé qui ravit le public toujours nombreux. Félicitations à tous les participants! Un bémol, l'absence des manèges, ils sont toujours présents pour réserver leurs emplacements dès le printemps mais le moment venu il n'y a personne! C'est dommage pour nos ados, là aussi il va falloir faire preuve d'imagination.

Les touristes sont partis, l'hiver arrive, il nous reste avant les fêtes de fin d'année la Foire de la Saint André. Gageons que ce sera une belle journée, je vous invite à y être nombreux.

Je vous souhaite une bonne fin d'année et d'heureuses fêtes!

Le regroupement des Communautés de Communes

Introduction

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités

territoriales vise à alléger et simplifier les institutions locales et à rendre l'organisation territoriale plus lisible et plus efficace. Son titre III est consacré au développement et à la simplification de l'intercommunalité. Elle a introduit un article L5210-1-1 au code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que, dans chaque département, doit être établi un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et la suppression des enclaves et des discontinuités territoriales, ainsi que les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI et syndicats mixtes existants.

Un premier schéma a été arrêté par le Préfet le 22 décembre 2011 en application de ces dispositions qui prévoyaient par la suite la mise en œuvre d'une procédure de révision au cours de l'année suivant le prochain renouvellement général des conseils municipaux, soit en 2015.

L'article 33 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation

territoriale de la République est venu préciser le contenu de l'article L5210-1-1 du CGCT selon les modalités suivantes :

* Le SDCI est établi au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice ;

* Il prévoit les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats mixtes existants ;

* Il peut proposer la création, la transformation ou la fusion d'EPCI à fiscalité propre, ainsi que la modification de leurs périmètres sans cependant pouvoir prévoir de créer plusieurs EPCI à fiscalité propre qui seraient entièrement inclus dans le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre existant ;

* Il peut proposer la suppression, la transformation ainsi que la fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixtes.

* Il prend en compte les critères suivants :

« *La constitution d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants; toutefois, ce seuil est adapté, sans pouvoir être inférieur à 5000 habitants pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ainsi que les projets d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :*

a) *Dont la densité démographique est inférieure à la moitié de la densité nationale, au sein d'un département dont la densité démographique est inférieure à la densité nationale ; le seuil démographique applicable est alors déterminé en pondérant le nombre de 15 000 habitants par le rapport entre la densité démographique du département auquel appartiennent la majorité des communes du périmètre et la densité nationale*

b) *Dont la densité démographique est inférieure à 30 % de la densité nationale*

c) *Comprenant une moitié au moins de communes situées en zone de montagne délimitée en application de l'article 3 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ou regroupant toutes les communes composant un territoire insulaire ;*

d) *Incluant la totalité d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 12 000 habitants issu d'une fusion intervenue entre le 1er janvier 2012 et la date de publication de la loi NOTRe ; »*

La procédure d'élaboration du SDCI reste inchangée, les délais de sa mise en œuvre sont en revanche raccourcis. Elle implique l'établissement par le Préfet d'un projet de schéma présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), puis transmis pour avis à l'ensemble des communes et groupements concernés qui ont **deux** mois (au lieu de trois antérieurement) pour donner leur avis.

Le projet de schéma ainsi que l'ensemble des délibérations sont ensuite adressés à la CDCI qui a alors **trois** mois (au lieu de quatre antérieurement) pour se prononcer.

La commission peut modifier le projet de schéma par amendements adoptés à la majorité des 2/3 ses membres.

Le schéma doit être arrêté par le Préfet à l'issue de ce processus et avant le **31 mars 2016**.

– Les prescriptions du projet de schéma

Le futur schéma départemental de coopération intercommunale doit se construire sur la base d'une nouvelle conception de l'intercommunalité intégrant, au-delà de l'intercommunalité de projets, la notion d'intercommunalité de gestion permettant une meilleure mutualisation. Pour ce faire, il doit prendre en compte les notions de centralité et de pôle d'attractivité et, lorsqu'il n'y a pas de centralité, établir une meilleure solidarité autour des pôles économiques.

Les nouveaux périmètres des EPCI à fiscalité propre, croisés d'une part avec les compétences que ces établissements décideront d'exercer et d'autre part avec celles qui leurs seront automatiquement attribuées par la loi, agiront sur le devenir des syndicats dont les territoires interfèrent en tout ou partie avec eux. C'est la prise en compte de l'ensemble de ces éléments qui a fondé les travaux d'élaboration du présent projet de schéma présentés ci-après.

Projet : CC Entre Allier et Bois Noirs + CC Montagne Thiernoise + CC Pays de Courpière + CC Thiers Communauté

Population :

Nombre de communes (dont zone de montagne)	Population 2015 (municipale)	Densité démographique	Nombre de sièges au conseil communautaire*
30 (24)	38 329 (37 321)	59,77	58

**Simulation hors accord local*

Ce projet d'intercommunalité permet de rassembler sur un territoire de vie cohérent plus de 38 000 habitants avec Thiers, chef-lieu d'arrondissement, comme ville centre, avec une réelle cohérence spatiale, sociale et économique.

Approche territoriale :

Cette fusion rassemble autour de Thiers Communauté trois autres intercommunalités de l'arrondissement (Entre Allier et Bois Noirs, la Montagne Thiernoise et le Pays de Courpière) qui sont situées en zone de montagne et connaissent les mêmes spécificités. Comme son nom l'indique, la Montagne Thiernoise, qui ne dispose pas de véritable centralité, est historiquement, économiquement et culturellement tournée vers Thiers. Puy-Guillaume (entre Allier et Bois Noirs) et Courpière (Pays de Courpière) constituent des centralités intermédiaires pour les deux EPCI actuels dont la majorité des élus ont émis le souhait de faire un pôle autour de Thiers afin de renforcer les opportunités de mutualisation. Le périmètre proposé est cohérent en termes d'accessibilité aux équipements ainsi que d'emplois avec des pôles de services de proximité au sein des communes de Courpière et de Puy-Guillaume.

Sur le plan économique, l'interaction des entreprises est permanente entre les zones gérées par Thiers Communauté et celles gérées par la CCMT situées sur les communes de La Monnerie le Montel et Palladuc. A l'Est, l'activité coutelière s'étend dans toute la montagne Thiernoise jusqu'à Noirétable (qui a d'ailleurs émis le souhait d'un rapprochement avec la Montagne Thiernoise).

Historiquement, l'industrie métallurgique, la coutellerie et aujourd'hui la plasturgie, ainsi que les activités sous-traitantes se sont également développées au Nord et au Sud de Thiers.

La desserte routière irrigue de manière cohérente le nouvel ensemble par l'A89 (Est-Ouest) qui relie Clermont à Lyon, avec un accès Thiers-Est, qui dessert l'Est du bassin Thiernois à la hauteur de La Monnerie le Montel et un accès Thiers-Ouest qui donne directement sur la D906 soit en direction du Nord (Puy-Guillaume et Vichy) soit vers le Sud (Courpière et Ambert -Le Puy). Les principales zones d'activité industrielle se situent au niveau de ces deux sorties. Thiers constitue également une centralité en termes d'équipements collectifs pour l'ensemble de ce périmètre. Les élus de ces quatre EPCI (plus la communauté Entre Dore et Allier) viennent ainsi d'engager une réflexion commune sur la rénovation de la piscine de Thiers en soulignant son intérêt pour l'ensemble de leurs administrés.

Concernant les services publics, ce périmètre correspond pour l'éducation nationale au secteur majoritaire de recrutement des lycées de Thiers et se trouve officialisé par un « bassin de formation », animé par un des trois proviseurs de Thiers et sur lequel travaillent l'ensemble des établissements primaires et secondaires du secteur (Thiers-Montagne Thiernoise, Courpière, Puy-Guillaume et Lezoux). Pour la santé, les habitants de ce secteur se rendent majoritairement à l'hôpital de Thiers. La même trésorerie regroupe aujourd'hui Thiers et la Montagne Thiernoise comme la communauté de brigade de la gendarmerie, deux autres existent à Luzillat et Courpière

Sur le plan du tourisme, qui est une compétence obligatoire des nouvelles intercommunalités, ce regroupement permet une mise en cohérence évidente des objectifs sur le même territoire du Forez, et mettrait fin à une anomalie qui rattache St Rémy sur Durolle à Thiers Communauté, bien que située au cœur de la montagne Thiernoise. Les nombreuses structures touristiques existantes (hébergements, sentiers de randonnée, plans d'eau, patrimoine etc.) sur ce secteur, souvent complémentaires, souffrent de la notoriété de la chaîne des pays. Elles gagneraient à être valorisées par une gouvernance unique et bénéficieraient d'une visibilité accrue en étant parfaitement situées entre Lyon et Clermont. La complémentarité des atouts de ce territoire (développement économique à proximité de l'A89, développement touristique, agriculture, environnement) rend pertinente une vision commune et solidaire de l'aménagement des espaces pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, PLUI, Zones d'activité...

Etude sur l'espace naturel du Grün de Chignore

Deux questions vives, qui restent à débattre, semblent centrales :

Veut-on fortement augmenter la fréquentation touristique du Grün ou le garder comme un lieu dont l'accès « se mérite » ?

Doit-on cloisonner temporairement et spatialement les activités se déroulant au Grün ?

⚡ Une visibilité qui pourrait être renforcée par des aménagements ?

- A l'intérieur du massif, le balisage des sentiers serait un élément indispensable pour permettre une meilleure connaissance et une exploitation de ces derniers. La quasi absence de balisage dans le Grün (élément reconnu par les élus) fait que la zone est finalement peu recommandée par les professionnels locaux du tourisme - de peur que les visiteurs ne se perdent.
- Autre aspect qui est mentionné par les professionnels du tourisme et qui explique leur réticence à recommander la montée du Grün aux touristes : la difficulté à accéder à la zone –l'accès par la route du côté de Vollore-Montagne étant décrit comme difficile à trouver.
- La visibilité est parfois comprise au sens panoramique et directement paysager : la vue du Grün de Chignore, que ce soit le panorama que son sommet offre sur les différentes villes alentours et la chaîne des Puys ; ou à l'inverse le fait que ce soit un objet visible de toute la communauté de communes et des alentours autres que la com. com. (de la Pierre Pamole par exemple). Cette forte reconnaissance visuelle donne un aspect identitaire à ce massif .
- Le dernier sens que l'on peut identifier derrière ce terme de « visibilité » est le rayonnement de cet espace à l'extérieur du PNR. En effet, de nombreux acteurs déplorent le manque de rayonnement et de publicité autour de ce massif (ce manque de « visibilité » est étendu au PNR en entier et pas uniquement à la zone étudiée). Cette remarque est souvent couplée (surtout pour les habitants) à l'importance qu'ont la chaîne des Puys et celle du Sancy, qui bénéficient d'une forte communication départementale, régionale et nationale.

Accès au Grün de Chignore et aménagements liés à la fréquentation de cet espace

Il est beaucoup ressorti au cours des entretiens avec les acteurs et habitants qui s'y rendent régulièrement, le fait que parvenir jusqu'au sommet à pied « n'est pas donné à n'importe qui ». Faut-il pour autant procéder à de coûteux investissements pour rendre la montée plus abordable, au risque de perdre ce qui est un atout pour les associations de marcheurs d'aujourd'hui : la tranquillité qui émane de ce lieu ? En effet, les touristes et locaux qui gravissent les pentes du Grün semblent venir pour la plupart pour se ressourcer. Afin de favoriser la venue d'un public plus large, des aménagements légers pourraient peut-être suffire : en plus d'une meilleure signalétique indispensable et sur laquelle on reviendra, les ressources faunistiques, floristiques et paysagères gagneraient à être encore plus mises en valeur. Les panneaux descriptifs du sentier des secrets d'Ayguebonne ne sont plus à jour. Toutefois, la piste de panneaux descriptifs n'est peut être pas celle qui enthousiasmera le plus les populations locales. Une mise en valeur adéquate permettrait probablement d'attirer un public de plus en plus intéressé par les questions de biodiversité. Enfin, la vue depuis le sommet peut être valorisée, par exemple par une table d'orientation.

⚡ Quelle préservation du lieu ?

Préservation des pierriers et tourbières dans un espace sauvage d'intérêt

Le côté sauvage du Grün de Chignore est mentionné comme l'une de ses plus grandes forces et un des éléments caractéristiques de l'espace : les références faites aux pierriers à la fois par les habitants, les élus, les professionnels du tourisme et du sport, par l'ONF ou des représentants du PNR, peuvent être interprétées dans ce sens. A cela viennent s'ajouter les tourbières qui ont un intérêt faunistique et floristique reconnu par l'ONF et plusieurs élus.

La préservation de cet espace est donc un des enjeux que l'on retrouve chez de nombreux acteurs : que ce soit le Parc Naturel Régional qui a classé plusieurs parties en zones Natura 2000, voire en ZNIEFF, ou l'ONF qui veut créer une réserve biologique à l'intérieur de la forêt d'Ayguebonne (ce qui aiderait à maintenir des atouts faunistiques comme par exemple le pic noir, mais également luttera contre l'enrésinement des tourbières, et maintiendra les hêtraies). Un autre projet de l'ONF (indiqué par un agent patrimonial de l'ONF) viserait à protéger de la végétation les pierriers.

La dynamique de préservation et le maintien de l'aspect sauvage de cet espace apparaissent donc pour de nombreux acteurs rencontrés en entretien ou lors des questionnaires comme une dynamique à perpétuer dans les choix d'aménagement. Dans le projet de tracé du trail, il semble important de prendre en compte la protection de cet environnement et de ces éléments, afin de générer un tracé qui mettrait en valeur ces atouts écologiques tout en faisant en sorte que les coureurs les voient et prennent conscience de leur valeur.

Une forêt envahissante ?

La question de la gestion forestière a été soulevée lors de la restitution du 25 juin. Cette question avait déjà été posée lors des entretiens. Une proportion importante des personnes déplore en effet le sentiment de fermeture, le caractère sombre de la forêt, voire la "tristesse" qui peuvent être ressentis dans certains sous-bois du Grün. La forêt est vue par certains comme la caractéristique centrale voire unique du Grün ("*le Chignore c'est que des bois*"). Dans tous les entretiens la forêt est mentionnée – alors qu'autrefois cet espace était non boisé et utilisé pour la culture et surtout l'élevage (contraste mentionné par la plupart des habitants connaissant le lieu depuis longtemps). Il a été proposé plusieurs fois de faire plus de percées ("*couper de temps en temps les arbres ne suffit pas*") pour permettre de voir le panorama sur la plaine et la chaîne des Puys, et également pour que d'en bas du Grün on puisse voir les pierriers et la croix, identifiés comme symboliques de cet espace. La Pierre Pamole a été prise comme comparaison pour exprimer cette idée de paysage ouvert. L'ONF accepte de prendre en compte des requêtes de ce type qui impactent peu leurs objectifs de production. Quelques déboisements sont donc envisageables dans le prochain plan de gestion.

La question de l'eau

Le massif autour du Grün de Chignore est un espace où l'eau est abondante comme cela nous a été rapporté par des habitants. Cependant le sentiment de fierté de boire l'eau du Grün est peu ressorti lors des entretiens avec les habitants des communes qui disposent d'un captage (Viscomtat, Vollore-Montagne, Sainte-Agathe et Vollore-Ville) comme lors du temps participatif de la part des professionnels et habitants. Deux personnes seulement nous en ont parlé en entretien : une habitante et professionnelle du tourisme qui se sentait particulièrement attachée à ce lieu, et un animateur de La Catiche qui connaissait très bien la zone car il y a longtemps organisé des balades. L'ONF a rajouté une dimension importante reliant la ressource en eau et la consommation des habitats du Grün : selon l'ONF, on ne peut pas capter davantage d'eau sans risquer d'assécher la tourbière.

∞ Articulation des acteurs et de leurs activités

La conciliation d'activités diverses

Il existe déjà de nombreuses activités sur le Grün et une volonté de les conserver : "*si on veut des touristes, il faut des activités*". Cette diversité peut entraîner des tensions, par exemple entre moto et randonnée ou entre chasse et randonnée. Au cours de la restitution, certains acteurs ont relevé qu'une cohabitation était possible à certains endroits mais qu'un cloisonnement serait inévitable à d'autres endroits pour des questions de sécurité. Le cloisonnement partiel a été une solution proposée dans la restitution – peut-être plus dans la restitution que dans les entretiens, d'ailleurs. Un travail de communication apparaît nécessaire pour trouver une entente entre les différents usagers. Les engins motorisés posent question pour certains, car ils seraient en décalage avec le calme et le côté sauvage recherché par les visiteurs. Pourtant, un professionnel du tourisme a souligné qu'il y avait suffisamment de place pour que les usagers ne se gênent pas.

Cette question du partage des itinéraires serait à prendre en compte pour la mise en place d'un trail. En effet, un trailer nous a dit que le passage d'engins motorisés pendant l'effort était très désagréable aux trailers (et qu'en plus c'était en contradiction avec leur souhait d'un sport nature), même si une cohabitation pourrait être envisageable sur quelques portions de l'itinéraire.

Une articulation des projets au niveau paysager ?

Une des nouvelles idées apportées par la discussion lors de la restitution a été celle de la triangularisation du tourisme autour des trois sites de Pierre Pamole, du Grün de Chignore et du Lac d'Aubusson. En effet, un jeu de renvois entre différents lieux permettrait de mettre en valeur des paysages qui ne le sont pas actuellement (Vallée des Darots par exemple). De plus, cela permettrait de donner des orientations différentes aux projets qui y sont menés, afin de les rendre complémentaires et non concurrents. Par exemple, le site de Pierre Pamole pourrait être vanté comme un site plus accessible, et le Grün de Chignore serait son pendant plus « sauvage ». Travailler sur un projet commun permettrait de valoriser la complémentarité des sites.

Vers des activités d'un type événementiel ?

Lors de nos entretiens, les questions relevant de l'événementiel ont été abordées en relation avec le projet de trail : faut-il un usage diffus sur l'ensemble de l'année ou prioriser un événement annuel très médiatisé ? La plupart des acteurs (l'ONF, un responsable Natura 2000, des associations sportives ...) ont soulevé cette question car des problématiques différentes émergent selon que le trail soit permanent ou non : la préservation des pierriers, le passage dans les propriétés privées, l'entretien et les moyens humains sont différents selon le niveau de régularité du passage en trail. Deux possibilités s'ouvrent : un circuit permanent qui ne serait pas uniquement un parcours de trail et pourrait bénéficier de l'appui de parcours de trail connus et fréquentés. Dans cette optique (circuit d'entraînement permanent) une discussion avec

les gestionnaires forestiers est nécessaire si un nouveau sentier doit être mis en place. La seconde possibilité est l'organisation d'un événement annuel. Ce type d'événement est mis en avant surtout par les professionnels du sport car cela apporterait du dynamisme et de l'attractivité à la zone, en particulier au niveau du lac d'Aubusson qui a surtout une image de détente et qui aimerait diversifier les formes d'activités autour du lac.

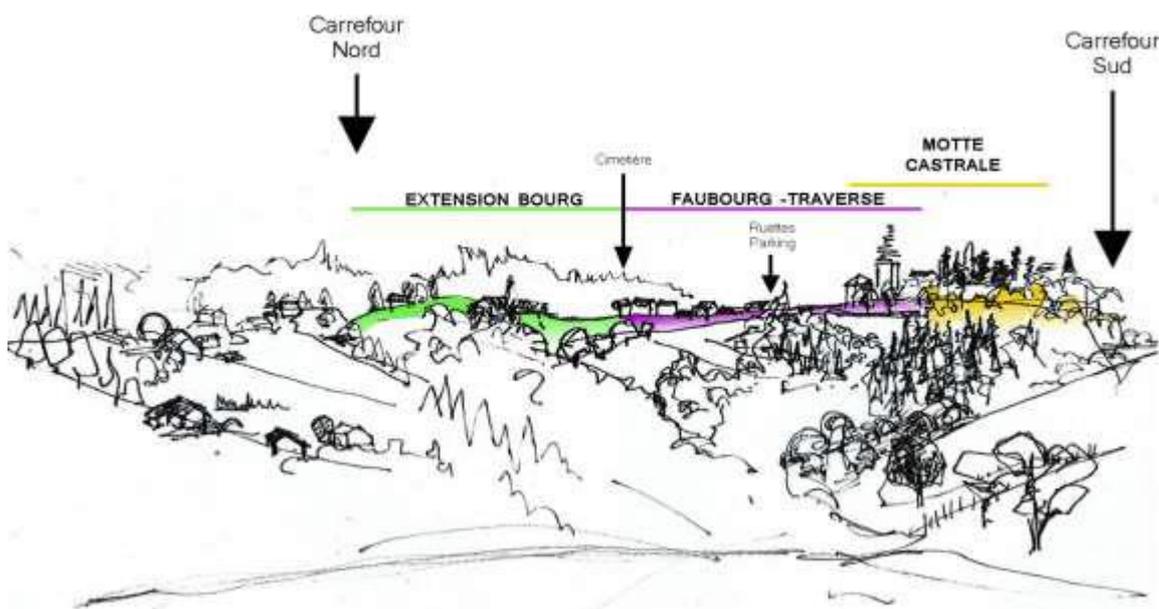
Des méfiances réciproques qui perdurent dans le temps ?

Lors du débat, il a été frappant de constater que les gens avaient toujours en mémoire les conflits à l'origine de la séparation des trois communes de Sainte-Agathe, Vollore-Ville, et Vollore-Montagne. Cela pourrait conditionner la réalisation des projets entre communes. Cependant, les trois maires entretiennent des relations amicales qui leur permettraient de réaliser des projets ensemble s'ils avaient un enjeu politique en commun. Certains maires ont notamment mentionné qu'ils seraient motivés par un projet partagé autour du trail. Le passage à une échelle supérieure, celle de la Communauté de Communes par exemple, rend cependant prépondérante la relation politique et diminue la proximité entre les représentants communaux. La crainte de perdre la force des bonnes relations impersonnelles dans la fusion des collectivités est une question qui préoccupe, avec le contexte de la loi NOTRe et l'union possible de certaines communautés de communes.

Un besoin de mise en réseau ?

Pendant notre étude, la majorité des acteurs associatifs et politiques a évoqué l'existence de réseaux liés à une activité spécifique. Ceux-ci regroupent des acteurs de même type (propriétaires forestiers, agriculteurs,...) mais rares sont les réseaux composés d'acteurs aux pratiques très différentes. En plus de personnes médiatrices, les blogs ou sites internet sont de plus en plus utilisés par les réseaux déjà existants sur le territoire (Groupement de sylviculteurs de la Montagne Thiernoise), et pourraient être un outil pour établir des connexions entre acteurs divers dans un réseau pluri thématique.

REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT DU BOURG AMENAGEMENTS DE LA TRAVERSE



OBJECTIFS DE L'ETUDE

La révision du PAB (réalisé par Floret architecte et Ch.Camus en 2002) est l'occasion d'établir **une stratégie d'aménagement** du bourg pour les prochaines années en spatialisant les propositions sur la commune.

A l'heure actuelle, les priorités municipales sont de **requalifier l'ensemble de la traverse** en réglant les questions de vitesse de circulation.

L'étude comportera donc une partie plus opérationnelle sur l'aménagement de la traverse, le traitement de **la motte castrale de Vollore** (depuis la maison à tourelle du XVI^e jusqu'au petit carrefour du chemin de ronde) et sur des propositions pertinentes en terme **d'accessibilité** et de stationnement permanents et/ou ponctuels aux espaces et bâtiments publics.

ELABORATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'ACTION

L'équipe devra établir un programme d'actions cohérent et priorisé sur les années à venir.

Devront être abordées les questions:

- De l'amélioration **du cadre de vie** (possibilités d'extension de bourg par rapport au paysage et aux formes urbaines)
- de **l'accueil de nouveaux habitants** et/ou de nouveaux équipements
- de la valorisation des **entrées de bourg et des espaces publics** ou semi privatifs
- de la **sécurité** des déplacements routiers ou piétonniers
- de la prise en compte du **patrimoine bâti**

Chaque action sera présentée sous forme d'esquisses (plan, croquis,...) et accompagnée d'un descriptif et d'un estimatif permettant d'évaluer les sommes à engager. Ce programme devra tenir compte des travaux déjà provisionnés pour ces 2 prochaines années ainsi que des disponibilités financières et foncières de la commune.

Le bureau d'études fournira tous les éléments graphiques nécessaires pour que la maîtrise d'ouvrage puisse s'approprier les propositions et élaborer des choix stratégiques. Il accompagnera la commune dans la priorisation des projets afin de pouvoir définir un niveau de détail.

Une à deux réunions de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux devront être envisagées, afin de définir le plus précisément possible l'ensemble des usages mais aussi les attentes des habitants.

Une liste de personnes ressources sera mise à disposition par les élus en début d'étude : agents communaux, représentants d'associations....

Mission d'étude d'aménagements

Sur les secteurs en cours d'exécution, il est demandé à l'équipe de décliner en Avant-projet puis en Projet (stade PRO avec CCTP et BPU) les intentions d'aménagement énoncées en Phase 1.

La mission devra prévoir la passation des intentions de projet aux services techniques du Conseil Départemental.

LES ETUDES AURONT POUR OBJET :

- D'arrêter *les solutions d'ensemble* et les choix techniques et paysagers retenus, en précisant les mises en œuvre et la provenance des matériaux employés, les références en mobilier;
- De permettre au maître de l'ouvrage d'arrêter *le coût prévisionnel* de la solution d'ensemble et de chaque tranche de réalisation, d'évaluer les coûts d'exploitation et de maintenance;
- De proposer des *principes d'aménagement en section courante* et aux intersections (à l'exception du carrefour avec la RD7 à l'entrée au sud). Ces principes permettront d'optimiser la circulation des modes doux et l'amélioration du cadre de vie tout en offrant des conditions de circulation motorisées acceptables et le maintien d'une offre de stationnement minimum (minute, bleu...);
- De définir un ou des régimes de *limitation de vitesse cohérent(s)* avec les usages et usagers, les caractéristiques de la voie et son environnement, les contraintes de giration et les vitesses de circulation tout au long de la traverse ;
- De *dimensionner les différents ouvrages* ainsi que leur implantation topographique ;
- De préciser les tracés des *alimentations et évacuations* de tous les fluides ainsi que des réseaux souterrains existants.

L'ATELIER DE COIFFURE

Vous propose sa nouvelle collection Automne / Hiver de prêt à porter, Sacs à mains, foulards, bijoux.

Sabrina, esthéticienne vous propose ses services le mardi et le vendredi de 14 h 00 à 18 h 30 depuis le mardi 6 octobre.

L'ATELIER COIFFURE: 04 73 53 72 51

Esthétique Sabrina: 06 24 16 86 16

Plan Local de l'Habitat

La Communauté de Communes du Pays de Courpière lance une vaste enquête sur l'amélioration de l'habitat

Depuis 2013, la communauté de communes est partie prenante du programme national « Habiter mieux » dont le but est d'encourager les propriétaires occupants à réhabiliter thermiquement leur habitation. En 2 ans, grâce à une subvention intercommunale de 500 € mobilisable en plus des aides financières et techniques de l'Etat, de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et du Département du Puy-de-Dôme, une 30^{aine} de logements ont été rénovés ou sont en train de l'être, pour un gain énergétique moyen d'environ 40%.

En outre, la communauté de communes propose depuis mi-2014 une aide forfaitaire de 1 500 € aux particuliers pour l'installation d'une chaudière bois. Le but est d'encourager l'usage du bois énergie, une ressource énergétique locale et durable.

Toutefois, conformément au Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté début 2014 - document qui détermine la politique de la communauté de communes en matière d'habitat dans les 6 prochaines années - les aides directes aux propriétaires proposées par la communauté de communes évolueront en 2016. Au-delà de la rénovation thermique, elles devraient aussi encourager l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, la résorption de l'habitat très dégradé, la lutte contre la vacance et l'installation de nouveaux habitants dans les centres-bourgs.

Dans ce cadre, une vaste enquête sur l'habitat est menée à partir du mois d'octobre. Un questionnaire va être transmis aux locataires, aux propriétaires bailleurs ou occupants, et aux propriétaires de logements vacants du territoire. Il sera aussi disponible en mairie. Votre participation est vivement souhaitée ; elle permettra à la communauté de communes de mieux connaître l'état actuel du parc de logements privés et les besoins locaux en termes de réhabilitation. Merci par avance pour l'aide que vous nous apportez en répondant à cette enquête.



SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Contact : Vincent POMME
Technicien Assainissement Non Collectif
04 73 53 24 71
vincent.pomme.ccpc@orange.fr

Deux rappels :

- SERVICE DE VIDANGE fosses septiques

Tarifs négociés par la CCPC :
148,50 € pour 1000 litres
235,40 € pour 3000 litres

- AIDE POUR REHABILITATION

La remise en conformité de chaque installation, lorsqu'elle ne correspond pas aux normes actuelles, est une obligation.

C'est une opération dont le coût peut être partiellement pris en charge comme indiqué ci-après :

SPANC : les conditions de subvention

□ Deux financeurs différents mais un seul dossier :

 PUY-DE-DÔME CONSEIL GÉNÉRAL	- Le Conseil Départemental du Puy de Dôme : 15% ou 30% d'aides, sur plafond à 7000€ HT . Critères financiers uniquement
 agence de l'eau Loire-Bretagne <small>Établissement public du ministère chargé du développement durable</small>	- L'Agence de L'Eau Loire Bretagne : 50% d'aides, sur plafond à 8000€ TTC . Critères techniques uniquement

N'hésitez pas à contacter Vincent POMME pour tout conseil technique avant de commencer des travaux et pour vous aider à constituer un dossier d'aide financière

VOLLORE-VILLE, STATION VERTE

Afin que les poubelles près du cimetière restent **des poubelles uniquement**, et non un agglomérat de déchets en tout genre, nous tenons à informer tous les habitants sur l'accessibilité à **la déchèterie de Courpière**.

Elle se situe Rue Francisque Sauzedde, ZA de Lagat, à Courpière

Téléphone : 04 73 51 25 12

Les horaires :

Le lundi de 14 h à 17 h

Du mardi au samedi inclus : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Les badges d'accès sont faits à la déchèterie le mercredi matin de 9 h à 12 h, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une pièce d'identité.

Pour les particuliers : l'accès est réservé aux habitants de la Communauté de Communes du Pays de Courpière. La carte doit être présentée à chaque passage pour actionner la barrière. Le nombre de passages est de 35 par an.

La mise à jour des badges est effectuée à la déchèterie lors d'un passage quand le délai d'un an a expiré.

Pour les professionnels de la CCPC : Ils doivent être munis d'un badge pro ; ils payent une redevance spéciale et ils ont droit à 12 passages gratuits.

Les professionnels qui ne sont pas de la CCPC mais qui effectuent des travaux sur la communauté de communes sont acceptés ; ils n'ont pas de carte d'accès mais doivent remplir auprès du gardien un document de taxe de mise en déchèterie.

Par ailleurs, chaque année, nos agents municipaux collectent les **objets encombrants** gratuitement sur notre commune, courant juin, après inscription en mairie.

Pour avancer dans le respect de l'environnement et la propreté et l'embellissement de notre commune, nous comptons, en plus du travail effectué par les bénévoles, sur le civisme de tous les habitants de ***Vollore Ville, station verte !***

Merci enfin à toutes les personnes qui cet été ont eu la gentillesse d'arroser les fleurs que nous avons plantées au printemps. Merci beaucoup aux ***petites mains vertes***.

.....

Incivisme ou inconscience ??

Surement, un peu des deux !

*Faut-il rappeler que la vitesse dans le bourg de Vollore est **limitée à 30 km/h** ?*

*Faut-il rappeler que la coursière entre Bardinaud et Bonnevie est **à sens unique** ?*

*Faut-il rappeler que la voirie communale est par endroit **étroite** et qu'il convient alors de conduire à une allure raisonnable ?*

*Visiblement oui !! Bien sûr chaque conducteur est responsable de sa conduite ; mais, il nous semble important d'encourager les habitants à la plus grande **prudence** sur la route, un accident nous toucherait directement, nos proches, nos enfants, nos familles !*

Réservez votre composteur

Cette année encore*, la Communauté de Communes du Pays de Courpière vous propose différents modèles de composteurs à des tarifs préférentiels :**

- 1 petit pack en bois (composteur – aérateur – bioseau) : 34,00€
- 1 grand pack en bois (composteur – aérateur – bioseau) : 40,00€
- 1 petit pack en plastique (composteur – aérateur – bioseau) : 34,00€
- 1 grand pack en plastique (composteur – aérateur – bioseau) : 40,00€
- 1 aérateur de compost : 15,00€

Composter : un geste simple et économique

Avec le compost, plus besoin d'acheter d'engrais ! A partir de vos déchets de cuisine et de jardin, vous pouvez produire un amendement organique de qualité et gratuit pour les sols et plantations.

En faisant du compost chez soi, votre production de déchets peut être réduite de 30% soit 40kg par personne et par an et diminuer ainsi le transport et le traitement des déchets.

Afin de bénéficier de cette offre, réservez votre composteur, dans la limite des stocks disponibles :

- à la Communauté de Communes du Pays de Courpière – 4 Avenue Jean Jaurès – 63120 Courpière.
- contact : Valérie Fafournoux au
04 73 53 24 37 ou valerie.fafournoux.ccpc@orange.fr

55 % des habitants pratiquent le compostage, pourquoi pas vous ?

Pour vous accompagner, des experts répondent à vos questions sur le forum de discussion accessible sur le site www.moinsdedechets.com

** Opération financée par l'ADEME, le Conseil Général du Puy-de-Dôme et le VALTOM / VALTOM : Syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire

ECHOS DE L'ECOLE

La rentrée a eu lieu le mardi 1er septembre sans grand changement au niveau du nombre d'élèves (51 élèves) et de l'équipe éducative. Les projets de l'année seront présentés dans les prochains bulletins.

L'association des parents d'élèves organise des petits événements pour collecter des fonds nécessaires au bien être des écoliers. Soyez nombreux à vous investir dans cette organisation. C'est pour le bien de vos enfants.

Le Comité des Fêtes

Cette année la fête patronale des **26 et 27 septembre** a eu pour thème « les quatre

Le Club Chignore Age d'Or

Le Club a fait le 19 septembre un voyage très intéressant à Laguiole et Chaudes-Aigues.

Le 11 octobre la traditionnelle soupe aux choux et potée a connu un véritable succès

Le 05 novembre, nous fêterons les 80 ans

Association Saint-Maurice

Après une pause cet été, la Saint Maurice a repris le chemin des répétitions et des concerts.

Vous avez pu l'entendre lors du marché paysan au Besset Haut et lors de la fête patronale.

Ce début octobre, les cours d'éveil musical vont reprendre avec Valérie Dabert. Si vous ou vos enfants de + de 6 ans avez envie d'apprendre n'hésitez pas à contacter Claudette Chastel au 04 73 53 70 28.

Vivre avec Lafora

Quelques nouvelles de l'association :

13/03/2015 : Première Assemblée Générale de l'association Vivre Avec Lafora.

Sur l'année écoulée, un don de 1 900 € a été fait à la recherche et l'association a participé au financement des déplacements sur Marseille où Romane est suivie par le Professeur Genton, spécialiste français de la maladie.

04/04/2015 : le désormais traditionnel repas Carbonade à la salle St-Maurice. L'association remercie les bénévoles et les participants.

La Pétanque Voloroise

Bilan provisoire 2015 :

- 11/01 concours de belote, très bonne participation

- 07/03 : Notre repas dansant traditionnel n'a pas été cette année une grande réussite (peut-être par manque de motivation pour la vente de cartes, mais surtout achats et prestations trop onéreux.)

Nous devons revoir tout cela pour notre prochain repas prévu le 1er Samedi de Mars 2016.

- Les concours officiels des : 6 juin, 14 juillet et 6 septembre (challenge J. Louis Pascal), ont fait l'objet d'une très forte participation de passionnés, qu'ils soient du Puy de Dôme, de la

saisons». Ce fut un magnifique weekend. Merci à tous pour votre participation.

Le 06 novembre, sortie à Ambert pour un spectacle de music-hall

En décembre bûche de Noël et sortie aux Arcades de Barjavelle.

La choucroute a été servie par les musiciens le 17 octobre . Merci à tous les participants

La batterie fanfare est toujours à la recherche de musiciens pour augmenter les rangs et partager des moments conviviaux. Quelque soit votre niveau, n'hésitez pas à venir partager une répétition.

Merci à tous ceux qui soutiennent la Saint Maurice tout au long de l'année

21/06/2015 : des membres de l'association ont participé à la Course des Héros à Lyon. Cette manifestation sportive et festive est l'un des plus grands événements caritatifs de France. L'argent collecté par les 2 sportifs, soit 410 €, a été directement reversé à l'Association France Lafora.

04/07/2015 : 1er apéro concert... Une centaine de personnes, du soleil, du rock'n roll... Bref, un très bon moment qui en appellera surement d'autres. Une nouvelle fois, l'association remercie toutes les personnes qui se mobilisent pour Romane et les enfants malades.

Loire ou de l'Allier. Ce qui prouve que notre Club attire de plus en plus de monde, même parmi les joueurs classés.

- Nous avons également participé au Championnat des Clubs 1ere division saison 2015. Equipes concernées : Limarie, Néronde, Voloro-Ville, Vertaizon, Vertolaye, Puy-st-Romain. Toutes ces équipes ont été reçues le 30 août à Voloro.

- Nous avons joué le Championnat des Clubs Vétérans 2e Division, équipes concernées :

La Boule Bortoise, Limarie, La Monnerie, La Gare, Haut Livradois, Voloro, ou nous terminons à une place très honorable.

POUR CETTE ANNEE ENCORE UN MANQUE DE TERRAINS DE JEUX NOUS PENALISE.

Nous espérons que l'année 2016 nous permettra de jouer sur le terrain du Theil, qui est en bonne voie de réalisation. Les membres du Club sont toujours à disposition pour aider à réaliser un bâtiment d'environ 30 m2, avec sanitaires et électricité indispensables pour recevoir les passionnés de ce sport convivial.

AVEC VOLLORE

Le 28 mai un concert a été donné par Laurent Martin. Le bénéfice de la vente de ses disques a été versé à l'association.

Les bénévoles ont assuré la garde de l'église cet été : on a pu compter 111 visites en juillet et 208 en août.

Les « causeries » de l'Espace Chignore données par Patrick Aujard, Louis Pireyre, Michel

Les Concerts de Vollore

Les Concerts de Vollore ont cette année fêté leur 38e édition. La programmation artistique à été orientée suivant 3 axes :

Les jeunes talents

Les talents régionaux

Les talents internationaux

Chaque concert a été pensé de façon à offrir des œuvres accessibles et grand public mais aussi des œuvres plus inédites et ont réuni plus de 1900 personnes.

Ainsi devant de nombreux mélomanes, dans le cadre superbe du Château de Vollore qui a vu naître les Concerts, le public a rencontré un des plus talentueux trio du moment, le trio Karenine. La soirée a été marquée par

L'Etang des Buradoux

Le samedi 12 septembre a eu lieu notre concours de pêche annuel. Initialement prévu en juillet la date a été repoussée en raison de la canicule. Malgré la pluie et les orages, on a accueilli ce matin-là 7 participants pour la catégorie « enfants » - 14 ans.

Classement:

1. DRUELLE Maxime : 3.395 kg, 17 truites
2. PROVENCHERE Jérôme : 1.480 kg, 7 truites
3. MONCLE Jade : 0.535 kg, 3 truites
4. COGNET Ryan : 0.460kg, 2 truites

Cette année encore nous avons organisé pour la fête patronale le bal du samedi 26 septembre en soirée, ainsi que les tripes ou beefs le dimanche matin.

Remerciements aux Volorois, membre du Conseil Municipal et des associations

La très bonne participation montre l'intérêt porté à ce sport convivial.

Notre prochaine manifestation (gastronomique) sera comme chaque année le premier samedi de mars 2016.

Sablonnière et Michel Passalacqua ont permis de verser 405 euros à l'association.

Nous avons prévu d'organiser une pièce de théâtre avec une troupe de Maringues. Par manque de salle adéquate, nous avons dû abandonner ce projet.

A retenir : le **dimanche 20 décembre** à 17 h, concert du chœur « Reflets » **d'Olivier CERONI** à l'église.

l'interprétation sublime de Haydn et d'un Schumann romantique et virtuose mais aussi par la découverte d'une œuvre de Philippe Hersant considéré comme l'un des grands compositeurs actuels.

Dans la vocation de faire rayonner et vivre notre commune, nous vous proposons maintenant des concerts tout au long de l'année. Le prochain sera de la musique Tzigane avec le groupe **Brintzig** qui se produira à 18 h 30 le **14 novembre** à l'église de Vollore Ville (billetterie sur place).

Renseignements : concertsdevollore.fr

5. GUETTE J. Baptiste : 0.410 kg, 2 truites

6. FAYOLLE Raoul : 0.195 kg, 1 truite

7. BION Antoine

L'après-midi, sous une pluie battante, 16 courageux ont participé dans la catégorie « adultes »

Classement :

1. PAOLLUZO Georges – 2660 gr, 14 truites
2. MATUSSIÈRE Pierre - 2480 gr, 11 truites
3. FLEURENCE J. Claude - 1975 gr, 10 truites
4. PILLEYRE Patrick - 1710 gr, 8 truites
5. BALIN Robert - 1615 gr, 8 truites

6. DEGILBERT Serge - 1240 gr, 6 truites
7. BOUCHERAS Alain - 1055 gr, 6 truites
8. CHALUS J. Paul - 665 gr, 3 truites
8. PICARET Jonathan - 665 gr, 3 truites
9. DARTUS Mathieu - 440 gr, 2 truites
10. DRUELLE J. Claude - 415 gr, 2 truites + 1 gardon

11. PILLEYRE Roger - 410 gr, 2 truites
12. BEAUVOIR Sébastien - 215 gr, 1 truite
13. TARASSON Alain - 210 gr, 1 truite + 1 perche
14. GUETTE Didier - 190 gr, 1 truite
15. DUVERT J. Luc

VOLLORANDO

« l'association qui marche » !

Le dimanche 12 juillet, nous avons organisé notre deuxième manifestation pédestre, « **la marche de Chignore** ». Cette année, l'accent a été mis sur le balisage des 3 circuits de 8, 15 et 25 km. En effet, l'année dernière, nous avons connu quelques mésaventures concernant des flèches disparues malencontreusement, entraînant l'errance de quelques randonneurs sur les pentes du Grün. Malgré la forte chaleur, près de 150 marcheurs sont venus « affronter » le Chignore et la canicule. Un grand merci à tous les bénévoles qui, par leur investissement et leur générosité, ont contribué à la réussite de cette journée.

L'association a décidé de reconduire cette manifestation pour l'an prochain. Les circuits seront quelque peu modifiés et un support descriptif de notre patrimoine sera proposé aux randonneurs. Le jeudi 30 juillet, 15 personnes ont participé à la **randonnée**

nocturne jusqu'à la Croix de Chignore. La lune nous a accompagnés, éclairant généreusement ce magnifique site. Lors du retour, une partie du groupe s'est quelque peu égaré. Si le responsable essaie de vous faire croire que cet écart était volontaire, uniquement destiné à prolonger le plaisir magique d'une randonnée au clair de lune, ne le croyez surtout pas.

Vollorando a été sollicité par l'association « Brin de Terroir » pour organiser, en collaboration avec les « Ateliers de la Baraque » d'Aubusson d'Auvergne, une **Fête Paysanne** le samedi 19 septembre au Besset-Haut. Deux circuits de 6 et 16 km ont été proposés.

Bonne fin d'année sur nos sentiers.

LES AMIS DU VIEUX VOLLORE

"Malgré notre absence sur le dernier bulletin municipale, nous sommes toujours présents et en activité. Les festivités se suivent avec toujours la même ferveur et la bonne humeur avec nos fidèles adhérents. Notre grande réussite a été le 28 juin avec un jambon à la broche cuit au feu de bois à l'espace Chignore, que nous renouvellerons certainement l'an prochain, ainsi que le voyage à Bort les Orgues.

Dimanche 22 novembre à midi nous prévoyons une PAELLA géante toujours à l'Espace Chignore, ouvert à TOUS sur réservation auprès de notre président au: 04 73 53 70 82.

N'hésitez pas à nous contacter, avec nos remerciements anticipés, nous adressons notre amitié à tous les lecteurs.

Les Amis du Vieux Vologne."

Après plus de neuf années passées au camping du Chignore, nous partons vers d'autres horizons.

Nous tenons à remercier tous nos clients qui nous ont accompagnés ainsi que tous ceux qui sont devenus nos amis.

Nous garderons de bons souvenirs de Vologne-Ville. Il faut à présent tourner la page et passer le flambeau à Delphine et Romuald.

Et, qui sait, peut-être reviendrons-nous passer quelques jours de vacances sur les campings Volognois.

Jenny & Thierry LOISEL

Mon épouse et moi seront heureux de vous accueillir au camping à partir du vendredi 9 octobre dès 8 heures. Les services qui vous étaient proposés seront toujours assurés (bouteilles de gaz, location de vélos à assistance électrique...).
La vente de pizzas, sur place ou à emporter, continue avec des surprises !!!
Un menu du jour vous sera bientôt proposé.
A retenir : fermeture de l'établissement le mercredi après-midi en saison hivernale.

Delphine & Romuald BACON



EVADEZ VOUS EN V.A.E.

L'automne est là et nous vous rappelons que la Commune a acquis 4 V.A.E. (Vélo à Assistance Electrique).

A partir du 1^{er} octobre, hors saison touristique, ces V.A.E. seront proposés aux habitants de la Commune à un tarif réduit, soit 5 euros la demi-journée.

Pour tout renseignement et réservation, vous pouvez vous adresser au Camping du Grün de Chignore au 04 73 53 73 37



BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE B.I.T.

Horaires d'ouverture jusqu'au 31 octobre et pendant les vacances de Noël :

- lundi : de 14 h à 17 h
- du mardi au vendredi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- samedi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Téléphone : 04 73 51 20 27

Mail : info.tourisme@pays-courpiere.fr

Site : www.vacances-livradois-forez.com

LE CIMETIERE

Des travaux d'aménagement du site cinéraire existant sont en cours. Une extension a été décidée par le Conseil Municipal et est en cours d'exécution par le service funéraire PFG. Il s'agit de :

- un colombarium supplémentaire,
- un aménagement de l'espace « caverne ». (le caverne est un caveau de petite dimension, qui peut supporter tout monument funéraire choisi par la famille, comme n'importe quelle tombe).
- Un espace de recueillement avec un banc.

Tout a été mis en œuvre pour une bonne adaptation à l'environnement existant et à venir.
Coût de l'opération : 8.880 euros.

Par ailleurs, un projet de procédure de reprise de concessions en état d'abandon est à l'étude. Certaines sépultures concernées sont signalées par un petit panneau piqué au sol, tandis que d'autres nécessitent d'être remises en bon état d'entretien, voire de consolidation ou de délimitation.

La Mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement concernant cette procédure et invite toutes les personnes ayant des informations sur ces concessions à la contacter rapidement au 04 73 53 70 16.

LA BIBLIOTHEQUE

Notre bibliothèque s'est enrichie comme chaque année de nouveaux ouvrages et, l'été, elle devient un centre de rencontres, les vacanciers venant utiliser l'ordinateur pour interroger leur boîte de messageries.

A partir du 1^{er} octobre, elle ne sera ouverte que **le 1^{er} et le 3^{ème} mercredi du mois, à partir de 16 h 30**. En effet, nous remarquons qu'elle est peu fréquentée ce jour de la semaine et elle reste ouverte tous les samedis matins. Mais nous restons à votre disposition pour enregistrer les remarques éventuelles des usagers.

Nous vous informons de la parution d'un nouvel ouvrage qui intéressera de nombreux Vollorois : il s'agit d'un livre édité aux Editions des Monts d'Auvergne par

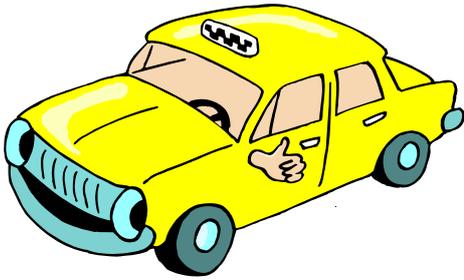
Marie-Claude CHASTEL : « Vollore au passé antérieur »

Les recherches de l'auteure ont permis de retracer le parcours de plusieurs personnages nés à Vollore et qui ont laissé leur empreinte dans la mémoire volloroise au cours des trois siècles précédents. On y découvre des modes de vie, comportements, mentalités d'un passé antérieur, c'est une autre approche de l'histoire locale.

Ce livre est en prêt à la Bibliothèque et en vente à l'Epicurien.

Les bénéfices revenant à l'auteure seront reversés pour les travaux de rénovation de l'église Saint-Maurice de Vollore-Ville.

Taxis-Bus des montagnes



Vous habitez le Pays de Courpière et vous souhaitez vous rendre à Ambert, Courpière, Thiers, Vichy ou Clermont-Ferrand, le taxis-bus des montagnes peut vous y emmener.

Depuis votre domicile ou à proximité, un taxi vous accompagnera jusqu'à votre destination pour une somme modique. Essayez-le !

Dans le cadre de l'offre de développement des services en faveur des habitants du territoire, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Courpière ont décidé de mettre en place le bus des montagnes. Ce dispositif créé par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a pour but de permettre aux personnes qui rencontrent des difficultés de pouvoir se rendre par exemple, au marché à Courpière le mardi matin de manière hebdomadaire. D'autres destinations ont également été décidées (Cf. tableau ci-dessous).

Les bénéficiaires sont pris en charge depuis leur domicile jusqu'à destination moyennant 4 € pour Courpière, 5 € pour Thiers et 7 € pour Ambert, Clermont-Ferrand ou Vichy (ces tarifs s'entendent aller/retour). Le prix restant à charge est partagé entre la Communauté et le Conseil Départemental Le service est assuré par un taxi. Les chèques mobi+ seront acceptés dans le cadre du service, ce qui réduit d'autant la participation financière de l'utilisateur.

Depuis le 1^{er} mars 2011, plus de 2 300 bénéficiaires en ont déjà profité, pourquoi pas vous ?

**N'hésitez pas à vous renseigner au 04 73 53 24 71
ou à demander la plaquette de présentation**

Ci –joint la liste des destinations et tarifs proposés.

<i>Lieu</i>	<i>Objet</i>	<i>Jour de desserte sauf jour férié</i>	<i>Tarif Aller-retour</i>
Courpière	Marché	Mardi matin	4 €
Courpière	Cinéma	1x/mois	5,50 €
Courpière	Sorties culturelles	3x/an	4,00 € en journée 5,50 € après 19h
Thiers	Rond-point / Moutier / Hôpital	mercredi après-midi tous les 15 jours	5 €
Ambert	1 ^{er} rond point	1x/mois 1 ^{er} jeudi du mois	7 €
Clermont-Ferrand Vichy	Gare routière Les parcs	1x/mois en alternance Jeudi toute la journée	7 €

N'oubliez pas :

- dimanche 25 octobre, le matin
- samedi 14 novembre, 18 h 30
- dimanche 29 novembre
- dimanche 06 décembre
- dimanche 13 décembre
- dimanche 20 décembre, 17 h

Marché aux fleurs
Concert Brindzig
Foire de la Saint André
ELECTIONS REGIONALES
ELECTIONS REGIONALES
Concert « Reflets »

INFORMATION : ATELIERS MEMOIRE PEPS EUREKA

Sur le territoire de la Commune de Courpière un programme PEPS EUREKA est mis en place début octobre.

Pourquoi ?

- pour vous faire prendre conscience que le fonctionnement de la mémoire est lié à de multiples facteurs,
- pour vous faire agir sur ces facteurs pour améliorer votre mémoire,
- pour vous apporter des informations afin d'agir au quotidien, vous enrichir et vous divertir.

Pour qui ?

- pour toute personne à partir de 55 ans, quel que soit son régime de protection sociale.

Comment ça marche ?

- les ateliers sont organisés en 10 séances de 2 h 30 chacune, par petits groupes.

Pour participer aux ateliers, une inscription préalable est nécessaire, ceci en fonction des places disponibles.

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler :

- Madeleine POCRIS, au 04 73 53 71 69
- Catherine TERRAT, au 04 73 53 70 44

qui sont les animatrices de ce programme.

L'EPICURIEN VOUS INFORME

Le **BAR** est ouvert tous les jours.

A partir du 1^{er} novembre et jusqu'au 1^{er} mars, il sera fermé le dimanche après-midi.

Le **RESTAURANT** est ouvert tous les jours à midi du lundi au samedi inclus.

Le dimanche midi et le soir sur réservation.

Le **PAIN** et les viennoiseries sont déposés tous les jours sauf le lundi par la Boulangerie VIOLET du Brugeron.

A partir du 1er novembre, les jeudis à partir de 16 h, Jean-Philippe propose des **JEUX DE SOCIETE** (scrabble, belote, tarot...).

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												
XI												
XII												

Horizontal

- I Ecrivain d'Ambert
- II Inspiration - Rien
- III Musicien d'Ambert
- IV Pentateuque - Bords de plaie
- V Contraint - Note
- VI Raccommodera - Note
- VII Petit perroquet tête à queue - Va avec Lorraine
- VIII Soulevée fortement - Lourds parfois
- IX Tintin à Moscou - Coule vers la Dordogne - Tintin à Londres
- X Théâtre japonais - Blanc vert bleu d'Arthur - Mesure la lumière
- XI Utilisées en premier - Héroïne à l'oreille
- XII Cour des Crimes - Tente

Vertical

- 1 Elle étudie les faits
- 2 Familier d'Edouard - Billet complet - La moindre des choses
- 3 Grand cimetière - Début et fin de rues
- 4 Innocentées?
- 5 Article - Sans motif
- 6 Parutions
- 7 Refroidis à nouveau - Estonie
- 8 Mondiales
- 9 Bramer - Court fleuve - Bernés
- 10 Peu courants - Calcium
- 11 Révolution - Majestueux
- 12 Sans surprise - Note - Tinte

Solution mai 2015

Horizontal

- I Les cros du four § II Otarie - Etonne § III Urne - Devin - Es § IV Cétacé - Alto - O § V Hie - Milicien
 VI An - Ara - Esus - N § VII Mts - Eta - Ebène § VIII Pelage - Prèles § IX s § X Avers - Située
 XI Ose - Délétères

Vertical

- 1 Louchamps - O § 2 Etreinte - As § 3 Sante - Slave § 4 Crea - A - Ace § 5 Ri - C - Regard § 6 Œdémateuse
 7 S - E - I - A - L - L § 8 Dévale - Pesé § 9 Utiliser - It § 10 Fontcuberte § 11 On - Oiseleur
 12 Une - E - Nérée § 13 Résonnes - Es

CALENDRIER DES ANIMATIONS

Ce document étant publié en janvier 2015, des modifications et ajouts en cours d'année peuvent avoir lieu (animations du marché, des commerçants et campings, du château, concerts de Vollore, ...). Se renseigner régulièrement.

DATE	OU	QUI	QUOI
OCTOBRE			
Samedi 17	Extérieur	Amis du Vieux Vollore	Sortie
Samedi 17	Salle Saint Maurice	Saint Maurice	Repas dansant
Vendredi 23	Camping de Montbartoux	Montbartoux	Soirée
Samedi 24	Espace Chignore	Comité des Fêtes	Châtaignes
Dimanche 25	Place de la Mission	Municipalité	Marché aux fleurs
NOVEMBRE			
Jeudi 5	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Anniversaires
Samedi 7	L'Epicurien	L'Epicurien	Diner à thème
Dimanche 8	Espace Chignore	Comité des Fêtes	Repas des anciens
Samedi 14 à 18 h 30	Eglise	Concerts de Vollore	Groupe BRINTZIG
Samedi 14	Camping	Montbartoux	Soirée
Dimanche 15	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Loto
Samedi 21	Espace Chignore	Amis du Vieux Vollore	Repas
Dimanche 22	Salle St Maurice	Saint Maurice	AG et repas
Dimanche 29	Espace Chignore et Halle	Municipalité	Foire de la St-André
DECEMBRE			
Jeudi 3	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Réunion mensuelle
Samedi 5	L'Epicurien	L'Epicurien	Diner à thème
Dimanche 06	Espace Chignore	Municipalité	Elections Régionales
Jeudi 10	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Bûche
Dimanche 13	Espace Chignore	Municipalité	Elections Régionales
Samedi 19	Camping de Montbartoux	Montbartoux	Soirée
Dimanche 20 à 17 h	Eglise	Avec Vollore	Concert

CARNET VOLLOROIS

MARIAGES

- Michel PLANCHE et Catherine ROCHETTE, le 5 juin
- Jérôme JOINT et Martine GRAND, le 11 juillet
- Benjamin TYSON et Emilie CHABAUD le 23 octobre

Nous offrons nos meilleurs de bonheur aux nouveaux époux.

DECES

- M. André DELARBOULET, le 30 juin à Thiers
- M. Stéphane DEBECKER, le 23 juillet à Vollore-Ville
- Mme Annette CHEVALERIAS, veuve DARTAYRE, le 31 juillet à Thiers
- M. Joseph BAYOL, le 30 août à Ambert

INHUMATIONS

- M. André FAYARD, décédé le 4 juin à Clermont Ferrand
- Mme Liliane ROLLIN, veuve PETIOT, décédée le 24 juillet à Calmont (31)
- Mme Marie-Madeleine BOURDILLON, décédée le 7 septembre à Blanzat

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles

VOLLORE PRATIQUE

MAIRIE

Rue de la Grande Chaussade 63120 VOLLORE VILLE

Tél : 04 73 53 70 16

Courriel : mairie@vollore-ville.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi : 9 h -11 h 30

Du lundi au jeudi : 14 h - 17 h – le vendredi 14 h – 16 h 30

AGENCE POSTALE

Horaires

Mardi – Jeudi – Vendredi : de 9 h à 12 h

Mercredi – Samedi : de 9 h 30 à 12 h

Téléphone : 04 73 53 72 07

BIBLIOTHEQUE

Adresse : Rue de la Tourelle 63120 VOLLORE VILLE

Téléphone (répondeur) : 04 73 80 78 40

Horaires : Les 1^{er} et 3^{ème} mercredi, de 16 h 30 à 18 h 30 et le samedi, de 10 h à 12 h



Inauguration de la piscine de Montbartoux



Fête des voisins autour du four à pain



Causeries volleroises



Les musiciens du concert au château



Barbecue géant à l'Epicurien

